AfEONet · AHEAD Africa · CDD-GHANA · WAEON · Cofinancé par l'Union européenne · Digital Democracy Initiative · accountabilitylab EAST & SOUTHERN AFRICA



COMMUNIQUÉ D'ACCRA 2026 SUR L'INTÉGRITÉ ÉLECTORALE ET LA RESPONSABILITÉ DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE

Accra, Ghana
23-24 septembre, 2026

Préambule

NOUS, participants au **troisième Sommet sur l'intégrité électorale en Afrique**, réunis à Accra, au Ghana, du 23 au 24 septembre 2026, sous le thème "**Financement, technologie et droits civiques : défendre l'intégrité électorale en Afrique",**

AFFIRMONS que l'intégrité électorale va au-delà de la période préélectorale, du scrutin et de la proclamation des résultats. Elle englobe les conditions politiques, juridiques, institutionnelles, financières, sociales et numériques dans lesquelles les citoyens exercent leurs droits démocratiques ; les acteurs politiques se font concurrence ; les institutions électorales fonctionnent de manière indépendante ; l'information circule librement et de manière fiable ; et les observateurs citoyens évaluent de manière indépendante le caractère inclusif et la qualité des élections, sans restrictions indues.

RÉAFFIRMONS le rôle des observateurs électoraux citoyens en tant que **défenseurs des droits humains**, ainsi que l'observation électorale citoyenne en tant qu'expression légitime de la participation démocratique et source essentielle d'informations indépendantes et de transparence tout au long du cycle électoral.

RAPPELONS le Communiqué de Lusaka adopté lors du Deuxième Sommet sur l'intégrité électorale en Afrique (Lusaka, novembre 2025), ainsi que la Déclaration d'Accra adoptée lors de la Réunion régionale de haut niveau sur la financiarisation de la politique en Afrique (Accra, juillet 2026), sur lesquels s'appuie le présent Communiqué.

EXPRIMONS NOTRE PRÉOCCUPATION face à la détérioration rapide de l'environnement dans lequel évoluent les réseaux d'observateurs citoyens, les organisations de la société civile et les médias dans plusieurs pays africains, notamment en Ouganda, en Tanzanie, en Sierra Leone, au Zimbabwe, en Guinée-Bissau et, plus récemment, en Zambie. Les difficultés signalées comprennent des restrictions de l'espace civique, des obstacles administratifs à l'observation citoyenne, le refus ou le retard dans l'octroi des accréditations, la suspension d'organisations de la société civile, le harcèlement judiciaire, les arrestations arbitraires, l'intimidation et d'autres mesures qui compromettent le suivi et la communication indépendants sur les processus électoraux.

RECONNAISSONS que la redevabilité doit demeurer au cœur de l'intégrité électorale. Les engagements démocratiques, les normes électorales et les recommandations issues de l'observation ont une portée limitée s'ils ne sont pas traduits en réformes concrètes, suivis de manière systématique et mis en œuvre par l'intermédiaire d'institutions indépendantes.

SOULIGNONS EN OUTRE que l'intelligence artificielle et les technologies numériques transforment rapidement les élections et la participation démocratique. Ces technologies offrent des possibilités d'améliorer l'administration électorale, l'engagement civique et l'accès à l'information, mais elles présentent également des risques liés à la désinformation, aux hypertrucages (deepfakes), à la manipulation algorithmique, aux cybermenaces, à la surveillance, à l'utilisation abusive des données, aux systèmes automatisés opaques et à d'autres formes d'ingérence numérique.

SALUONS la résilience démocratique dont ont fait preuve plusieurs pays africains, notamment le Malawi, le Ghana, le Sénégal, le Botswana, la Namibie et le Cabo Verde, à travers des élections ou des transitions de pouvoir pacifiques, l'engagement citoyen, le dialogue et le fonctionnement des institutions électorales. Ces expériences offrent des enseignements utiles pour renforcer les pratiques démocratiques sur l'ensemble du continent.
RECONNAISSONS les expériences et les éléments probants précieux partagés par les réseaux d'observateurs citoyens et les autres parties prenantes, ainsi que le rôle important de l'Union africaine, des Communautés économiques régionales et des autres instances régionales dans la promotion du dialogue démocratique, la prévention des conflits et la protection des normes démocratiques.

COMMÉMORONS le 40e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le 20e anniversaire de la Charte africaine de la jeunesse, réaffirmant l'importance de ces instruments dans la protection des libertés civiques, la promotion de la participation et le renforcement des droits des jeunes à travers l'Afrique.

GUIDÉS par la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, les instruments pertinents de l'Union africaine et des organisations régionales, le Protocole additionnel de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la démocratie et la bonne gouvernance, la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), la Déclaration des principes internationaux pour l'observation et la surveillance impartiales des élections par les organisations citoyennes, ainsi que par les autres normes applicables, formulons les observations, les appels à l'action et les engagements suivants.

1. Processus électoraux récents et à venir

Le cycle électoral 2025–2026 a offert d'importants enseignements sur l'intégrité électorale en Afrique.

Le Sommet salue les **bonnes pratiques**, notamment le déroulement pacifique et ordonné des élections législatives de 2026 au Cabo Verde, ainsi que les élections tripartites pacifiques de 2025 au Malawi, soutenues par des réformes électorales, l'engagement citoyen et le dialogue.

Dans le même temps, le Sommet relève des préoccupations apparues lors d'élections récentes, notamment en Zambie, en Guinée-Bissau, en Tanzanie et en Ouganda, concernant des violations flagrantes des libertés civiques et politiques, l'instrumentalisation des forces de sécurité et des systèmes judiciaires pour harceler la société civile et les opposants politiques, les actes de violence et d'intimidation, la manipulation des résultats, la mésinformation et la désinformation, ainsi que les informations préoccupantes faisant état de décès, notamment dans le contexte des violences électorales en Tanzanie.

Le Sommet met en lumière deux cas particulièrement préoccupants. Le premier concerne la poursuite des procédures judiciaires et le harcèlement judiciaire dont fait l'objet **Dr Sarah Bireete**, Présidente du **Global Network of Domestic Election Monitors (GNDEM)** et de l'**East and Horn of Africa Election Observers Network (E-HORN)**, dans le cadre d'accusations infondées liées à la protection des données et aux élections de 2026, ainsi que le maintien de la suspension des organisations de défense de la démocratie et des droits humains en Ouganda.

Le second cas concerne le harcèlement continu du **National Election Watch**, le groupe d'observation citoyenne le plus important et l'un des plus respectés de la Sierra Leone, au moyen de procédures judiciaires et d'autres mécanismes légaux à la suite des élections de 2023, simplement pour avoir exercé son mandat avec professionnalisme et intégrité.

Nous tirons la sonnette d'alarme face à la **dégradation rapide de l'environnement de protection de l'intégrité électorale en Afrique depuis l'ère post-COVID-19**, ainsi que face à la nécessité de tirer les leçons des insuffisances constatées dans ces processus électoraux et de veiller à ce que les engagements en faveur des normes démocratiques et électorales se traduisent en pratiques concrètes tout au long du cycle électoral.

Alors que certaines élections doivent encore se tenir en 2026, notamment en Gambie et au Cabo Verde, et que des élections sont prévues en 2027, notamment au Nigeria et au Kenya, le Sommet appelle les parties prenantes électorales de ces pays à tirer parti des enseignements des élections récentes, à identifier et à traiter les risques potentiels à un stade précoce, et à prendre des mesures pour garantir que les processus électoraux protègent l'espace civique, favorisent une participation inclusive, respectent les droits fondamentaux et aboutissent à des résultats crédibles, transparents et responsables.

2. Espace civique et observation électorale

L'espace civique constitue le fondement de toute société démocratique. Il fournit l'environnement juridique, politique et physique dont les citoyens, les médias et les organisations de la société civile (OSC) ont besoin pour participer à la gouvernance et demander des comptes aux détenteurs du pouvoir. L'observation électorale citoyenne non partisane s'inscrit dans cet espace comme un pilier essentiel de la redevabilité, contribuant à renforcer la confiance du public et à prévenir la fraude électorale. À travers l'Afrique, ces deux espaces sont en recul : les autorités étatiques instrumentalisent les cadres réglementaires, détournant notamment les lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT), les législations sur l'influence étrangère et les lois restrictives relatives aux rassemblements pour suspendre des OSC, geler des comptes bancaires et restreindre l'accès aux financements indépendants. Dans le même temps, les observateurs et les défenseurs des droits humains font face à du harcèlement judiciaire, des arrestations arbitraires, des retards dans l'accréditation, entre autres mesures restrictives.

Nous exprimons une préoccupation particulière face aux **arrestations arbitraires et extrajudiciaires, aux disparitions forcées, aux enlèvements, aux intimidations et à d'autres formes de représailles** visant les observateurs citoyens, les défenseurs des droits humains, les journalistes et autres acteurs civiques, y compris les membres des réseaux d'observateurs qui s'exposent à des risques personnels dans l'exercice d'un travail démocratique légitime.

L'espace civique numérique est également confronté à des **coupures d'Internet, à la limitation de la bande passante et à la surveillance** pendant les périodes électorales. Dans les espaces fermés, les régimes autoritaires mettent en place des **"groupes d'observateurs fictifs organisés par le gouvernement",** qui reproduisent les structures ou les chiffres officiels des organes de gestion électorale (OGE) afin de masquer les irrégularités. Par ailleurs, l'observation véritable reste trop souvent limitée au jour du scrutin plutôt que de couvrir l'ensemble du cycle électoral.

La protection de ces deux espaces exige de reconnaître l'observation citoyenne comme un droit humain inviolable, de protéger les OSC contre les abus de pouvoir de l'exécutif, de rejeter les boycotts électoraux dans les contextes fermés, de mettre en œuvre des méthodologies rigoureuses telles que la **Vérification des processus et des résultats pour la transparence (PRVT)**, de renforcer les réseaux de solidarité transfrontalière tels que **ROCiDAC** en Afrique centrale, d'exiger des procédures d'accréditation libres, transparentes et prévisibles, et d'assurer un suivi continu, tout au long de l'année, des recommandations formulées à l'issue des élections.

L'observation citoyenne devrait couvrir l'ensemble du cycle électoral, notamment l'inscription des électeurs, la présentation des candidatures, les campagnes électorales, le financement politique, l'environnement médiatique et informationnel, le vote, le dépouillement, la gestion des résultats ainsi que la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des élections.

3. Financement politique, pouvoir et argent

La croissance exponentielle des financements non réglementés dans la vie politique africaine constitue une menace pour la consolidation démocratique. Les élections sur le continent sont de plus en plus commercialisées, tandis que les fonctions publiques sont considérées comme des actifs pouvant être achetés puis rentabilisés. Les acteurs politiques investissent des sommes considérables pour accéder au pouvoir, puis utilisent les instruments de l'État pour récupérer ces investissements et se maintenir au pouvoir. Les frais exorbitants de candidature, les primaires internes aux partis opaques, les flux financiers illicites, la publicité électorale numérique non réglementée, l'achat généralisé de voix et l'utilisation abusive et systématique des ressources de l'État par les titulaires du pouvoir faussent le libre choix des citoyens et excluent les acteurs dépourvus de ressources financières, en particulier les jeunes et les femmes.

Le “triangle des compromissions” traditionnellement utilisé pour manipuler les élections — composé d’organes de gestion électorale (OGE) complices, de forces de sécurité instrumentalisées et de parlements soumis — s’est transformé en un « quadrilatère » intégrant désormais des systèmes judiciaires capturés. La lutte contre cette financiarisation exige une transparence rigoureuse du financement des campagnes, des plafonds de dépenses applicables et effectivement contrôlés, ainsi que la mise en œuvre effective des instruments continentaux de lutte contre la corruption.

Le Sommet reconnaît que les partis politiques et les candidats ont une responsabilité centrale dans la promotion d’un financement politique transparent, responsable et conforme à la loi tout au long du cycle électoral. Nous appelons donc à renforcer la transparence du financement politique, à instaurer des limites de dépenses applicables et effectivement contrôlées, à assurer la divulgation des contributions et des dépenses politiques, à mettre en place une surveillance efficace du financement des campagnes numériques, à contrôler l’utilisation des ressources de l’État et à assurer l’application des normes continentales et nationales de lutte contre la corruption.

4. Intelligence artificielle, technologies numériques et intégrité de l’information

Les technologies numériques et l’intelligence artificielle (IA) présentent une réalité complexe et à double tranchant pour l’intégrité électorale en Afrique. D’une part, les technologies modernes telles que l’enregistrement biométrique des électeurs (BVR), la vérification électronique des électeurs, les systèmes numériques de transmission des résultats et les plateformes de technologie civique ont amélioré l’efficacité administrative, élargi l’accès du public à l’information et permis aux citoyens de procéder à des vérifications en temps réel. D’autre part, la prolifération rapide de l’IA générative, des hypertrucages (deepfakes), des médias synthétiques, des biais algorithmiques et des campagnes coordonnées de désinformation en ligne constitue une grave menace pour l’intégrité de l’information. Les acteurs autoritaires et les opérateurs politiques instrumentalisent les plateformes numériques pour manipuler les récits publics, polariser les électorats et saper la confiance du public plus rapidement que les vérificateurs de faits et les cadres réglementaires ne peuvent y répondre.

En outre, les systèmes automatisés et les équipements biométriques sont souvent confrontés à des défaillances techniques qui perturbent l’enregistrement des électeurs et le déroulement du vote, suscitant ainsi la méfiance du public. La protection de l’intégrité électorale à l’ère numérique exige une transparence dans la passation des marchés technologiques, des audits techniques indépendants, une responsabilité algorithmique, une responsabilisation des plateformes numériques et la mise en place de cellules multipartites pour l’intégrité numérique “digital integrity rooms”.

5. Jeunesse et autres groupes sous-représentés

Bien qu'ils constituent la grande majorité de la population africaine, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées (PH) et les communautés marginalisées restent structurellement exclus du pouvoir politique formel. Les jeunes sont souvent réduits au rôle d'électeurs passifs, de bénéficiaires de dons distribués pendant les campagnes ou mobilisés comme "cadets politiques" durant les cycles électoraux, tout en étant confrontés à des seuils d'âge prohibitifs pour les candidatures présidentielles (par exemple, un âge minimum de 35 ans), à des frais de candidature exorbitants et à des réseaux de clientélisme profondément enracinés qui entravent leur accès aux fonctions électives.

Les femmes et les personnes handicapées sont confrontées à d'importants obstacles sociaux, financiers et physiques, notamment des infrastructures électorales inaccessibles et des structures partisanes patriarcales. La réalisation d'une véritable résilience démocratique exige de faire passer les groupes marginalisés du statut de bénéficiaires passifs de la démocratie à celui de co-créateurs actifs des politiques publiques, de dirigeants politiques et d'observateurs électoraux.

Les réformes structurelles doivent supprimer les obstacles institutionnels liés à l'âge et aux frais de candidature, faire respecter les quotas volontaires et légaux de candidats, rendre obligatoires des infrastructures électorales accessibles et intégrer directement les jeunes dans les réseaux formels d'observation électorale citoyenne.

6. Normes continentales, solidarité régionale et action collective

Bien que l'Afrique dispose d'un corpus substantiel de normes démocratiques, relatives aux droits humains et électorales, fondé notamment sur la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG) et les protocoles des Communautés économiques régionales (CER), un profond déficit de mise en œuvre persiste en raison de la faiblesse des mécanismes d'application, des capacités institutionnelles limitées, du manque d'engagement politique, de l'ingérence excessive de l'exécutif et de la capture des systèmes judiciaires. Le recul démocratique généralisé observé sur le continent, qui se manifeste notamment par la manipulation des limites constitutionnelles de mandat, l'affaiblissement des institutions de redevabilité, les changements anticonstitutionnels de gouvernement et la prolongation des transitions politiques, met en évidence l'environnement complexe dans lequel opèrent les organes de gestion électorale (OGE) indépendants, les mécanismes judiciaires de règlement des différends, les réglementations relatives au financement politique et les espaces civiques.

Les normes continentales, la solidarité régionale et l'action collective constituent un cadre essentiel pour combler ce fossé, en établissant un lien direct entre les mécanismes de haut niveau de l'Union africaine (UA) et des Communautés économiques régionales (CER) et la société civile au niveau local, tout au long du cycle électoral.

Dans ce cadre, l'alignement régional comprend l'application cohérente des instruments normatifs, le suivi systématique des recommandations issues de l'observation électorale au moyen de calendriers prioritaires et d'indicateurs mesurables, ainsi qu'une coopération structurée entre les associations d'organes de gestion électorale, telles que l'Association of African Election Authorities (AAEA) et le ECOWAS Network of Electoral Commissions (ECONEC), et les réseaux régionaux d'observateurs, notamment le West African Election Observers Network (WAEON), le Electoral Support Network for Southern Africa (ESN-SA), le East and Horn of Africa Election Observers Network (E-HORN), ainsi que le Network of Civil Society Organisations for the Consolidation of Democracy in Central Africa (ROCiDAC), récemment créé.

Grâce à l'apprentissage entre pairs, à la recherche conjointe, à l'expertise en matière de technologies électorales, à la solidarité rapide et à des protocoles de protection robustes, la solidarité régionale protège les acteurs de veille isolés, contribue à contrer la manipulation électorale et garantit le droit souverain des citoyens africains à participer librement à la construction de leur avenir démocratique.

Le Sommet souligne que les normes doivent s'accompagner de leur mise en œuvre effective et de mécanismes de redevabilité. Les recommandations issues de l'observation électorale ne devraient pas rester des constats récurrents au fil des cycles électoraux successifs. Elles devraient faire l'objet d'un suivi au moyen de calendriers clairs, d'indicateurs mesurables et de mécanismes transparents de suivi et de mise en œuvre.

7. Renforcer le dialogue démocratique

Le déclin et l'imprévisibilité des financements internationaux menacent la durabilité et l'indépendance des acteurs civiques. Nous encourageons le développement accru de la philanthropie africaine, des mécanismes de solidarité régionale, de l'engagement de la diaspora, de partenariats responsables avec le secteur privé, de l'investissement à impact social, d'une mobilisation institutionnelle diversifiée des ressources, de gains d'efficacité permis par les technologies et de partenariats à long terme, plutôt que d'un financement fondé sur des projets à court terme. Les mécanismes de financement alternatifs doivent préserver l'indépendance, le caractère non partisan et la vocation d'intérêt public de la société civile et de l'observation citoyenne. Les partenaires au développement devraient fournir un soutien flexible, prévisible et adapté aux réalités locales, favorisant l'appropriation africaine.

Un engagement civique durable et indépendant exige des institutions résilientes. Le Sommet encourage les réseaux d'observateurs et les organisations de la société civile à diversifier leurs sources de financement en explorant des mécanismes nationaux et régionaux durables, notamment les fonds philanthropiques africains, les fonds de la diaspora, le soutien responsable du secteur privé, les fonds communs de solidarité et d'autres ressources mobilisées localement. Ces efforts devraient être guidés par la transparence et la redevabilité, et structurés de manière à préserver l'indépendance, la crédibilité et le caractère non partisan des organisations civiques.

8. Appel à l'action

Sur la base de ce qui précède, nous appelons :

1. L'Union africaine (UA), ses organes et les Communautés économiques régionales (CER) à assurer un leadership continental en matière d'espace civique, d'observation électorale citoyenne, de financement politique, de droits numériques et de participation inclusive, en s'appuyant sur des données indépendantes et crédibles. En particulier, nous appelons l'UA et ses organes à surveiller les restrictions imposées à l'observation électorale citoyenne ; à intégrer la protection de l'espace civique et les conditions d'observation dans les évaluations électorales ; à faciliter le dialogue entre les organes de gestion électorale et les réseaux d'observateurs ; à promouvoir des normes communes en matière d'accréditation et de protection ; et à intervenir, dans le cadre de leurs mandats respectifs, lorsque les restrictions compromettent les normes démocratiques et les droits humains. Nous appelons en particulier et de toute urgence l'UA, la CEDEAO, la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à agir de manière décisive afin de mettre fin aux abus et à l'impunité visant les observateurs citoyens et les organisations telles que celles dirigées ou représentées par Dr Sarah Bireete et National Election Watch. Nous les appelons également à tenir les gouvernements de la Zambie, de la Tanzanie, de la Guinée-Bissau et de l'Ouganda responsables du respect de leurs obligations au titre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et des autres normes régionales pertinentes.

2. L'UA et les CER devraient renforcer, dans le cadre de leurs mandats, les mécanismes régionaux d'assistance électorale, d'observation, d'apprentissage entre pairs, de protection de l'espace civique et de suivi, et, en consultation avec le Groupe consultatif de l'UA sur l'IA, accélérer la finalisation des lignes directrices relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans les élections.

3. Les CER doivent appliquer de manière cohérente les protocoles démocratiques régionaux, sans deux poids, deux mesures ; établir des critères harmonisés d'évaluation de la performance des organes de gestion électorale (OGE) ; intégrer les indicateurs relatifs à l'espace civique et au financement des campagnes dans les cadres d'évaluation électorale ; et fournir un soutien diplomatique et technique formel aux réseaux régionaux d'observateurs tels que ROCiDAC.

4. Les gouvernements nationaux doivent protéger les libertés civiques, permettre une observation électorale non partisane, améliorer la transparence du financement politique, respecter les droits et promouvoir une participation inclusive. Les gouvernements doivent également protéger les observateurs accrédités contre l'intimidation, le harcèlement, les arrestations arbitraires, la surveillance et les représailles, et reconnaître et protéger le statut juridique, l'indépendance et le rôle légitime des observateurs électoraux citoyens non partisans en tant qu'acteurs démocratiques et défenseurs des droits humains.

5. Les OGE doivent préserver leur indépendance, leur transparence et leur professionnalisme ; garantir des procédures d'accréditation prévisibles ; dialoguer de manière constructive avec les observateurs nationaux ; et renforcer la redevabilité publique. Les OGE devraient établir des procédures d'accréditation transparentes, objectives, rapides, proportionnées, abordables et non discriminatoires, assorties d'exigences claires ainsi que de mécanismes de réexamen ou de recours.

6. Les partis politiques et les candidats doivent respecter la compétition démocratique, la transparence du financement politique, la participation pacifique et les droits des citoyens tout au long du cycle électoral.

7. La société civile et les groupes d'observateurs doivent préserver leur indépendance et leurs normes professionnelles, tout en renforçant la coopération, la protection, la résilience numérique et le plaidoyer fondé sur des données probantes.

8. Les organismes de lutte contre la corruption et de contrôle financier (cellules de renseignement financier, autorités fiscales, agences de lutte contre la corruption) doivent assurer le respect de la Résolution 11/7 de la CNUCC, suivre les dépenses consacrées à la publicité politique numérique et les flux financiers illicites liés aux élections, et mettre en place des réseaux transfrontaliers de partage de renseignements financiers afin de détecter les fonds illicites dans les campagnes politiques.

9. Le pouvoir judiciaire et les cours constitutionnelles doivent préserver leur indépendance institutionnelle lorsqu'ils statuent sur les recours électoraux, résister aux pressions de l'exécutif visant à obtenir des injonctions arbitraires contre les OSC, respecter les délais légaux pour régler les contentieux électoraux avant les cérémonies d'investiture des exécutifs, et faire respecter les limites constitutionnelles des mandats en tant que garde-fous démocratiques inviolables.

10. Les médias et les acteurs technologiques doivent promouvoir l'intégrité de l'information, l'innovation responsable, la protection de la vie privée, la protection des droits et un engagement constructif avec les parties prenantes électorales.

11. Les partenaires au développement doivent fournir un soutien durable, flexible et piloté localement, tout en renforçant l'appropriation africaine des processus démocratiques.

12. Les citoyens africains doivent exercer leurs droits démocratiques de manière pacifique, participer aux affaires publiques, exiger la redevabilité et contribuer à la protection de l'intégrité électorale.

13. Le secteur privé et la philanthropie doivent soutenir les initiatives en faveur de la démocratie en Afrique à travers des partenariats transparents et respectueux de l'indépendance, et s'abstenir de tout financement politique illicite ou non déclaré.

Notre engagement collectif

Nous, participants au troisième Sommet sur l'intégrité électorale en Afrique, nous engageons, dans le cadre de nos mandats respectifs, de nos valeurs et de nos capacités, à:

1. Défendre l'espace civique, la participation démocratique et l'indépendance des observateurs électoraux citoyens;
2. Promouvoir l'application des Bonnes pratiques pour l'accréditation des observateurs électoraux citoyens non partisans en Afrique;
3. Promouvoir des systèmes de financement politique transparents, responsables et assortis de mécanismes d'application, et soutenir la mise en œuvre de la Résolution 11/7 de la CNUCC, de la Loi modèle africaine sur la transparence du financement politique et de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption;
4. Promouvoir des approches en matière d'intégrité électorale ainsi qu'une utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) et des technologies, respectueuse des droits, fondée sur les expériences et les perspectives africaines et alignée sur les normes internationales établies;
5. Protéger la liberté d'expression, l'accès à l'information et l'intégrité de l'information;
6. Promouvoir une participation significative des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et des autres groupes sous-représentés;
7. Renforcer la solidarité, les méthodologies et normes professionnelles d'observation, la protection et la coopération entre les réseaux africains d'observateurs;
8. Soutenir le suivi des réformes postélectorales fondé sur des données probantes et leur mise en œuvre mesurable;
9. Promouvoir un financement durable et diversifié des initiatives en faveur de la démocratie; et
10. Placer les droits, la dignité, la capacité d'agir et la participation démocratique des citoyens africains au cœur de la gouvernance électorale.

Conclusion

Le troisième Sommet sur l'intégrité électorale en Afrique se tient à un moment critique pour la démocratie africaine. L'intégrité électorale ne se joue pas uniquement dans les bureaux de vote, mais dépend également du financement politique, de l'espace civique, des inégalités de participation, de la manipulation numérique, de l'intelligence artificielle, de la désinformation et de la mésinformation, de la cybersécurité et de la pérennité des initiatives de redevabilité.

L'Afrique dispose néanmoins d'importants atouts démocratiques: des citoyens actifs, des réseaux d'observateurs en pleine expansion, des institutions continentales et régionales, des médias indépendants, des acteurs innovants de la société civile, des mouvements de jeunesse, des institutions engagées en faveur des réformes et un corpus croissant de connaissances produites en Afrique. Notre tâche consiste à renforcer l'écosystème démocratique dans lequel se déroulent les élections.

Nous réaffirmons que l'intégrité électorale vise, en définitive, à protéger la capacité d'agir, la dignité et la voix des citoyens africains. Nous nous engageons à passer du diagnostic à la mise en œuvre, des engagements à des actions mesurables, et des interventions fragmentées à une solidarité et à des solutions africaines plus fortes et portées par les acteurs africains.

Nous exprimons notre reconnaissance au Gouvernement et au peuple de la République du Ghana pour leur hospitalité; à WAEON et au Ghana Center for Democratic Development (CDD-Ghana) pour avoir accueilli le Sommet; au Réseau africain des observateurs électoraux (AfEONet) pour l'avoir organisé; ainsi qu'à tous les partenaires dont le soutien a rendu possible la tenue de ce Sommet.

Adopté à Accra, République du Ghana, le 24 septembre 2026.
Participants au troisième Sommet sur l'intégrité électorale en Afrique



Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du Réseau africain des observateurs électoraux (AfEONet) et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'Union européenne.